



Les chanoinesses

V1.0

Français



Objectif(s)

Décrire l'origine et le rôle d'une chanoinesse.

Compétences

Parler – Écouter :
Élaborer des significations.
Écrire :
Élaborer des contenus.

CECP

F83
F84
F46

PE02

1272-1273
1521-1522

PIASC

ECO.2
ECR.2



SW 3

Déroulement de l'activité

- Placer au tableau la photo d'une chanoinesse. Demander aux enfants de lister au cahier de classe tout ce qu'ils pensent savoir à propos de cette personne (vie, activités,...). Réflexion individuelle, mise en commun.
- Visionner le documentaire vidéo de la vie quotidienne d'une chanoinesse.
1e visionnage : libre
2e visionnage : dans le cahier de classe, barrer les idées émises ci-avant qui se révèlent être erronées, compléter par de nouvelles informations retenues
- Fiche d'identité : par petits groupes, compléter la carte d'identité d'une chanoinesse :

Ce que je suis →	
Ce que je fais →	
Ce que je ne suis pas →	

Comparer les productions des groupes et construire une fiche synthétique pour la classe.

Matériel

Photo chanoinesse.



Documentaire.



Pour en savoir plus...

www.processionducardor.be

Au fil du temps

Waudru s'installe à Mons au VIIe siècle. On ignore la nature exacte du premier monastère. On suppose que la règle bénédictine y est adoptée.

Au IXe siècle, suite aux invasions normandes, le comte Régnier-au-Long-Col fait construire un château sur la butte. Il recueille les reliques de Waudru et de Vincent. Il prend le titre d'avoué de Sainte-Waudru. Ses successeurs supplantent les abbesses et prennent le titre d'abbé séculier.

Dès 1123, l'abbaye bénédictine devient un chapitre: une autre histoire commence pour l'ancienne fondation de Waudru. Très vite, le chapitre entretient des relations étroites avec le pouvoir laïc.

En 1793, la Révolution française entraîne la suppression du chapitre au nom de la liberté. Après une brève réapparition lors de la restauration autrichienne, le chapitre se réunit une dernière fois le 27 juin 1794.

Les chanoinesses émigrent en Allemagne dont beaucoup étaient originaires. Elles confient le corps de sainte Waudru au curé de Ratingen (près de Düsseldorf). Et la tête est emmenée à Liège.

En 1802, l'évêque de Tournai ouvre à nouveau la collégiale au culte.

En 1803, les chanoinesses y font ramener les reliques de sainte Waudru, mais le chapitre n'est pas reconstitué.

Madame Henriette-Bernardine-Joseph, Comtesse de Spangen, née en 1768 et entrée au chapitre le 21 novembre 1793, est la dernière chanoinesse à mourir à Mons le 15 août 1853. La toute dernière décède à Liège en 1866. Ainsi disparaît l'institution multiséculaire.

Privilèges

Le chapitre jouit de nombreux privilèges.

Sur le plan religieux, le chapitre échappe quasi totalement à la juridiction de l'évêque; il détient ses privilèges du pape lui-même. Fort de tels privilèges, le chapitre de Sainte-Waudru étend ses exigences sur tout le domaine ecclésiastique et se réserve des monopoles honorifiques et lucratifs. Ainsi, ce sont les Demoiselles qui autorisent la construction des églises et des chapelles et le placement des cloches, qui concèdent la célébration d'un office ailleurs qu'à la collégiale et ont le monopole des funérailles des nobles.

Au plan civil, le chapitre a les droits d'un suzerain. Il échappe à beaucoup d'obligations civiles parce que le comte, bien pourvu dans sa charge d'abbé, lui accorde une immunité presque totale.

Le comte est lui-même vassal du chapitre, comme le sont aussi les maïeurs et baillis.

Au début, le domaine capitulaire se composait de l'abbaye Saint-Pierre, de la collégiale et des biens de sainte Waudru et de sainte Aye: Mons, Quaregnon, Jemappes, Quévy, Cuesmes, Nimy, Maisières, Braine-le-Château auxquels s'ajoutent plus tard Bouvignies, Epinois, Estinnes, Bray, Herentals, Ville-sur-Haine, Waudrez. En 1251, le chapitre est propriétaire de six charbonnages sur les quarante-cinq de la région. La juridiction du chapitre est si vaste qu'au XIIIe siècle, le répertoire de ses biens comporte deux cents pages. Le chapitre exerce sur ses terres les droits régaliens jusqu'au moment où le comte devient son avoué. Le chapitre tire ses ressources des revenus seigneuriaux: dîmes, taxes sur les moulins, tonlieu (c'est-à-dire une taxe sur les emplacements de marché) et forage (c'est-à-dire un droit sur les boissons)...



SW 3



Le chapitre exerce aussi la justice. Il dispose de la prison du château et du pilori pour exposer les délinquants. Il perçoit les deux tiers des amendes.

Les fonctionnaires

1. Avant le XIVe siècle

La première règle de la communauté s'inspire de celle donnée par saint Benoît.

1.1. L'abbesse et l'abbé séculier

L'abbesse est élue par la communauté et investie de sa charge par le souverain.

Plus tard, le comte s'arroge le titre d'abbé et s'impose aux chanoinesses.

1.2. Le prévôt ou la prévôté

La fonction est souvent confiée à un clerc. Il doit défendre les biens de l'église, les conserver et régler les différends entre clercs.

1.3. La doyenne

C'est une fonction toujours remplie par une chanoinesse, soumise à la prévôté. Elle est élue par le chapitre pour assurer la direction spirituelle et organiser les offices. On l'appelle « Madame ». Elle préside le chapitre. Elle assure la discipline et contrôle les services dans l'église et l'enclos.

1.4. La coustresse (ou le coustre)

C'est la trésorière du chapitre. Elle garde les choses saintes, le trésor, les ornements, les chartes. Elle protège les domestiques, fournit le luminaire, exécute les sonneries. Elle perçoit les revenus des droits seigneuriaux.

Aux processions, elle doit écarter la foule avec un bâton.

Au XVIe siècle, elle s'adjoint une bâtonnière qui jouera ce rôle, conduite par le bailli du Hainaut.

1.5. Les fonctionnaires subalternes

Bailli, conseiller général, maieur, receveurs, sergents, maîtres d'ouvrages, orfèvres, huissiers,

mambours (membres du conseil de Fabrique présidé par deux chanoinesses).

2. Du XIVe au XVIIIe siècle

La fonction de doyenne disparaît. Pour présider le chapitre, on choisit la chanoinesse la plus âgée qui s'adjoint trois assistantes. À la fin du XVe siècle, on parle des « quatre aînées de l'église ». Les statuts de 1617 précisent leurs attributions : contrôle des absences, surveillance des habillements d'église et de ville, permission d'habiter hors de l'enclos... Elles peuvent convoquer le chapitre.

Jusqu'en 1724, le pouvoir est donc collégial. Parfois la plus âgée devait décider seule.

Vie au chapitre

1. Admission au chapitre

Une charte du XIIIe siècle stipule que seules les filles de la noblesse sont admises à Mons. Jusqu'au XVIIIe siècle, les jeunes filles doivent prouver qu'elles ont huit quartiers de noblesse et les faire garantir par deux témoins sous la foi du serment. En 1769, Marie-Thérèse d'Autriche exigera des postulantes seize quartiers de noblesse.

Le chapitre de Sainte-Waudru compte des membres appartenant à la noblesse de tous les états.

On peut entrer au chapitre à n'importe quel âge : à vingt mois en 1390, à un an en 1429, à sept ans dès 1587, à l'adolescence en 1603, à 18 ans sous Joseph II. Les plus jeunes chanoinesses bénéficient d'un régime particulier : elles vivent auprès d'une aînée chargée de leur éducation.

Lors de la réception des postulantes, la jeune fille est interrogée sur l'objet de sa demande. On lui remet un pain, signe des biens matériels que lui offre la communauté. On la mesure et on l'examine avant de lui donner l'habit. On lui remet un livre de prière, signe des biens spirituels de la communauté. On la met



en possession de sa prébende. Ensuite, ses consœurs l'embrassent, lui font prêter serment, baiser l'affique de sainte Waudru, remettre une offrande. La cérémonie s'achève par l'imposition de la médaille de sainte Waudru.

La jeune postulante fait un noviciat de trois ans. Jusqu'au XIVe siècle, les demoiselles vivent en communauté. Par la suite, elles ont la possibilité d'habiter seules hors de l'enclos communautaire : elles deviennent alors « ménagères ».

2. La vie canoniale

La tâche essentielle des chanoinesses est la prière. Jusqu'au début du XVIIe siècle, elles ont un office particulier. Après la réforme de 1617, elles adoptent le rite romain. Le matin, elles assistent à la messe célébrée par les chanoines de Saint-Pierre.

Les chanoinesses jouent également un grand rôle dans l'organisation des processions dans et hors de la ville.

3. La vie mondaine

Les chanoinesses ne sont pas des religieuses. Elles peuvent habiter une maison particulière.

Dans les périodes de relâchement, il leur arrive de mener grand train : table abondante, personnel nombreux, goûts luxueux. Elles vont au bal, en excursion ou en pique-nique. Elles s'absentent parfois longtemps : attirées par la prébende et la considération du titre, mais n'étant liées par aucun vœu, elles peuvent quitter la communauté quand elles le désirent. Des réformes périodiques remettent de l'ordre dans le chapitre.

Elles jouent un rôle important dans la vie artistique et littéraire de Mons. Elles ont leurs copistes, leurs chroniqueurs, leurs imprimeurs

et leurs libraires. Au Moyen Âge, elles feront jouer des drames liturgiques de Madame Sainte Waudru, ou encore le jeu de la vengeance de Jésus-Christ. Au XVIIIe siècle, leur aînée tient un salon élégant. Elles font appel à de grands artistes pour bâtir et décorer leur nouvelle collégiale : Matthieu de Layens, Jacques du Brœucq, Claude de Bettignies, les Eve ...

Les Demoiselles créent aussi un enseignement. En 1195, elles avaient déjà mis sur pied « l'école au surplis » qui assure une instruction élémentaire aux enfants, et la « grande école » qui dispense un enseignement moyen. Ces écoles sont dirigées par un chanoine écolâtre. Au XIIe siècle, celui-ci est devenu inspecteur de l'enseignement de la ville.

Conclusion

Le monastère primitif vivant sous la règle de saint Benoît est un foyer religieux actif. Il joue en même temps un rôle politique et civilisateur.

Du Xe au XIIe siècle, le passage de la vie monastique à la vie canoniale séculière permet aux souverains d'utiliser l'institution religieuse pour favoriser des jeunes filles nobles.

En 1617, les archiducs Albert et Isabelle continuent d'utiliser le chapitre dans un but politique, tout en essayant de lui garder un esprit religieux. Mais le chapitre restera une sorte de pensionnat mondain sans grande influence religieuse. Sur le plan culturel, le chapitre favorisera la création artistique à Mons et dans la région.

Au niveau politique, il connaît beaucoup de conflits avec le pouvoir princier et communal.

